

Finances

REF : DAF2017006

Signataire : JB

Séance du Conseil Municipal du 23/03/2017

RAPPORTEUR : Anthony DAGUET

OBJET : Reprise anticipée et affectation provisoire des résultats 2016 du budget annexe du Réseau de chaleur provisoire de la ZAC Canal

EXPOSE :

L'instruction comptable M4 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

Toutefois, les articles R. 2221-48-2 et R. 2221-90-1 du CGCT permettent de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- une fiche de calcul prévisionnel des résultats 2016 (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public),
- les états des restes à réaliser au 31 décembre 2016 (établis par l'ordonnateur),
- et soit le compte de gestion, s'il a pu être établi, soit une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable).

Cette reprise anticipée des résultats est indispensable pour équilibrer le budget annexe du Réseau de chaleur provisoire de la ZAC Canal. Une délibération définitive sera prise après le vote du compte administratif 2016.

Les résultats anticipés pour l'exercice 2016 sont les suivants :

- **excédent de fonctionnement de 132 119,64 €**
- **excédent d'investissement de 61 095,18 €**
- **dépenses reportées en investissement de 7 327,67 € HT**

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal de reprendre par anticipation et dans leur intégralité au BP 2017 les résultats de l'exercice 2016 du budget annexe du Réseau de chaleur provisoire de la ZAC Canal.

**DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS**

**REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS
-----**

**REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice :..... 49

DU 23 MARS 2017

Présents :..... 34

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT, le 23 Mars, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 15 mars 2017, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Mériem DERKAOUI, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

MM. DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, Mmes VALLY Sophie, CHERET Magali, M. KAMALA Kilani, Mme GRARE Laurence, MM. BENKHELOUF Boualem, KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME AKOUA Marie, Mmes PEJOUX Claudine, NEDELEC Sozig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc Adjoints à la Maire,

MM. CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nouredine, Mmes REDOUANE Wassila, FAGARD Alice, MM. SANON Guillaume, GARNIER Daniel, Mme YONNET Evelyne, MM. HAFIDI Abderrahim, VANNIER Jean-Yves, MM. ZAIRI Rachid, BIDAL Damien, Mme LENOURY Nadia Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

Mme TLILI Leïla	Représentée par :	M. KARROUMI Sofienne
M. MONINO Jean-François	Représenté par :	Mme NEDELEC Sozig
Mme MARINO Danielle	Représentée par :	M. KARMAN Jean-Jacques
M. CHOUDER Fethi	Représenté par :	M. KADDOURI Nouredine
Mme DUCATTEAU Sylvie	Représentée par :	Mme VALLY Sophie
Mme AISSAOUI Djamila	Représentée par :	M. HAFIDI Abderrahim
Mme RABAH Hana	Représentée par :	M. KAMALA Kilani
M. AIT- BOUALI Omar	Représenté par :	M. Jean-Yves VANNIER
M. LOGRE Benoit	Représenté par :	Mme YONNET Evelyne
Mme LENZI Ling	Représentée par :	Mme LENOURY Nadia

M. VANNIER Jean-Yves représenté par M. GARNIER Daniel de la question n°24 à 26.

Absents : Mmes MILLA Josiane, MBONDO Thérèse, MM. ZORGANI Mourad, RACHEDI Hakim, Mme ALVES Presilya

Secrétaire de séance : Mme FAGARD Alice

Séance du Conseil Municipal du 23/03/2017

N° 029

Direction Générale des Ressources / Direction des Finances et du contrôle de gestion

Finances

REF : DAF2017006

Signataire : JB

OBJET : Reprise anticipée et affectation provisoire des résultats 2016 du budget annexe du Réseau de chaleur provisoire de la ZAC Canal

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Maire,

Vu l'article L. 2311-5 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles R. 2221-48-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

Vu la fiche de calcul prévisionnel des résultats 2016 certifiée conforme par le comptable public,

Vu l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2016 signé par l'ordonnateur et le comptable public,

Vu la balance et le tableau des résultats de l'exécution du budget produits et visés par le comptable public,

A l'unanimité.

DELIBERE :

DECIDE de procéder à l'affectation provisoire et par anticipation des résultats 2016 du budget annexe du Réseau de chaleur provisoire de la ZAC Canal comme suit :

Résultat de fonctionnement		
A	résultat de l'exercice	76 169,97 €
B	résultats antérieurs reportés	55 949,67 €
C	résultat à affecter (C=A+B)	132 119,64 €

Besoin de financement de la section d'investissement		
D	résultat de l'exercice	-68 758,81 €
E	résultats antérieurs reportés	129 853,99 €
F	restes à réaliser en dépenses	7 327,67 €
G	restes à réaliser en recettes	0,00 €
H	solde des restes à réaliser (H=G-F)	-7 327,67 €
I	excédent de financement (I=D+E+H)	53 767,51 €

Affectation du résultat de la section de fonctionnement		
J	couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068)	0,00 €
K	dotation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00 €
L	excédent reporté à la section de fonctionnement	132 119,64 €

L'Adjointe Déléguée

Maria MERCADER Y PUIG



[Handwritten signature in blue ink]

Reçu en préfecture le : 24/03/2017

Publié le : 24/03/2017

Certifié exécutoire le : 24/03/2017



L'Adjointe Déléguée

Maria MERCADER Y PUIG

[Handwritten signature in blue ink]